

FORMULAIRE D'INSTRUCTION AU (Autorisation d'Urbanisme)

Annexe au dossier à remettre à la MAIRIE

AUTORISATION D'URBANISME

Votre numéro de dossier AU:

CERTIFICAT URBANISME OPERATIONNEL : si PROJET IMPORTANT (opération collective ou puissance demandée > 36 kVA)

Service instructeur ou Collectivité:

Commune du Projet :

Interlocuteur du dossier :

Téléphone :

Fixe

Adresse Rue

Section Cadastre

N° de Parcelle(s)

du Nom du Demandeur

Son adresse actuelle

Projet

Ville

CP

Son téléphone

GSM

Fixe

Maison individuelle

Surface du lot

M²

Immeuble d'habitation

nb de logts

nb de Sces Généraux

Puissance électrique de Raccordement*

kVA

Lotissement

nb de lots

Puissance électrique de Raccordement*

kVA

Equipement agricole, commercial, tertiaire, industriel, artisanal

Puissance électrique de Raccordement*

kVA

Equipement communal (salle polyvalente, etc.)

Puissance électrique de Raccordement*

kVA

Nature de chauffage envisagé :

Electrique

Autre

Le demandeur envisage une **production** électrique d'une puissance :

< 36 kVA

> 36 kVA

Date prévisionnelle d'achèvement du projet

attention : si des travaux d'extension du réseau électrique sont nécessaires, la durée moyenne de réalisation est de 16 semaines après accord écrit par le demandeur et/ou la Collectivité sur la proposition de raccordement émise par ERDF

* faute de précision sur la Puissance électrique de Raccordement, notre étude se fera par défaut sur la base d'une puissance de 12 kVA monophasé (pour une maison individuelle) ou d'une puissance de 9kVA monophasé par logement (en collectif vertical) ou sur la base d'une puissance de 250 kVA pour tous les autres projets. Le coût du raccordement sera révisé si, après instruction, le demandeur veut explicitement une puissance différente susceptible de générer des travaux complémentaires d'extension.

à , le

le Maire (ou le Service Instructeur)